

# Pois (de)

## Réformation de la noblesse (1671)

Deux extraits de maintenues de noblesse devant la Chambre de réformation en Bretagne pour la famille de Pois ont été publiés dans le Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine en 1881, sans en préciser la source.

2342 <sup>1</sup>

Du 27 janvier 1671

Messire Michel de Pois, chevalier, sieur de Fouesnel, paroisse de Louvigné de Bais, évêché et ressort de Rennes.

Comparution du 18 janvier 1669 au soutien des qualités d'écuyer, messire et chevalier d'ancienne chevalerie et extraction noble de la maison de Saint-Romand et du Lié en Poitou, et ceux de ladite maison cadets de la Principauté de Pois en Picardie, et porter pour armes *mi parti d'or au vol de gueule et de gueule à la bande d'argent avec six croix d'or recroisettées*.

Ledit Michel articule par son induction avoir pour frères puisnés Jean Baptiste et Gilles de Pois, tous trois issus de Renaud de Pois, sieur de Fouesnel, conseiller au parlement et l'un des commissaires de la présente réformation, et de Marie Despinoze, fille de Michel Despinoze, président aux enquêtes de ce parlement ; ledit Renaud fils de René et de Marie Vauclin, fille de messire André de Vaudin et de dame Gillette de Seigné, ledit René fils aîné de Christofle et de Michelle Le Sénéchal, ledit Christofle fils de Michel et de Renée du Hallay, ledit Michel fils puisné d'André et de Jeanne le Veyer, fille unique et héritière des seigneur et dame de Fouesnel (lequel Michel devint aîné par la mort de Christofle son frère aîné au service du roi à Limoges), ledit André fils d'Emery sieur de Saint-Romand et du Lié [page 288] en Poitou et de Roze de Nozay, ledit Emery fils de Mathurin de Pois et de Louise des Francs, lesquels étant très recommandables par leur

1. *Il s'agit du numéro au greffe du parlement. Ces extraits sont triés non des originaux mais d'un recueil basé sur les minutes du greffe comme il en existe plusieurs dizaines, nous n'avons pu identifier à ce jour de quel ouvrage il est tiré.*

■ Source : Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, 1881, pages 287-289.

■ Saisie du texte : **Amaury de la Pinonnais** en décembre 2019.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), janvier 2021.



mérite et valeur, le Roi avait accordé à l'un d'eux le collier de son ordre et disent être issus de maison de Pois en Picardie érigée en Principauté.

*Nota.* Il y a des actes justifiant leur gouvernement noble dont les plus anciens et les plus considérables sont :

Des lettres du Roi adressées à René de Pois pour recevoir le collier de l'ordre de Saint-Michel par les mains du sieur Despinay, en date du 17 juin 1570, ce qu'il aurait exécuté, le 22 juillet 1570 ;

Un brevet du sieur de Penthièvre, lieutenant général en Bretagne, portant création de Christolle de Pois dans l'état de Capitaine des gentilhommes de l'évêché de Rennes du 14 janvier 1569 et un rôle de ceux qui estoient sous sa conduite au ban et arrière ban du 14 mars 1569 ;

Le plus ancien acte est le contrat de mariage dudit Emery avec laditte de Nozay du 6 août 1479 ;

Lettres octroyées par le Roy Louis XII à son amé et feal conseiller Emery de Pois, chevalier, portantes commission de la charge et conduite de cinquante lances de l'ordonnance de Sa Majesté, avec la prestation de serment ;

Un extrait de la réformation de l'évêché de Rennes faite en l'an 1513 auquel est rapporté sous la paroisse de Louvigné, le lieu domaine et métairie de Fouesnel où sont demeurant André de Pois, sieur du Lyé et messire Christofle, nobles hommes, francs, exempts de fouages et tailles.

*Nota.* Il ne se voit pas qu'il ait produit aucuns titres qui justifient son principe et son origine de la Principauté de Pois en Picardie, comme il l'a allégué. Il y a un puisné dans l'arrêt suivant.

La Chambre le déclare noble, issu d'ancienne extraction noble, lui permet les qualités d'écuier et de chevalier et son nom inscrit au catalogue de Rennes.



[p. 289]

2485

Du 16 mars 1671

Messire Bertrand de Pois, chevalier, sieur de la Neuville, demeurant à sa maison du Berry (Bertry) paroisse de la Bouexière, évêché et ressort de Rennes.

Comparution du 16 février 1669, au soutien des qualités d'écuier, messire et chevalier, comme issu d'ancienne noblesse et chevalerie et porter pour armes *mi parti d'or au vol de gueules et de gueules à la bande d'argent accompagnée de six croix d'or recroisettées*.

Ledit Bertrand articule être issu de la maison de Tirel de Pois en Picardie ainsi que le sieur de Fouesnel, refferé ci dessus et dit que son père s'appelait René de Pois et sa mère Marie de Vauclin, et que lui, Bertrand est frère dudit feu Regnaud de Pois, sieur de Fouesnel, conseiller au parlement, ledit Regnaud était père dudit Michel maintenu cy dessus : ainsi il est son oncle.

La Chambre le déclare noble, issu d'ancienne extraction noble, lui permet la qualité d'écuyer et de chevalier et ordonne que son nom sera inscrit au catalogue de Rennes.